



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Utilisation de l'excédent de 2000-01

1. A sa 285^e session (novembre 2002), le Conseil d'administration a approuvé les propositions relatives à l'allocation de l'excédent de 2000-01, conformément aux pouvoirs que lui avait conférés la Conférence internationale du Travail¹. Lors de la discussion sur l'utilisation de l'excédent de 2000-01², le Bureau s'est engagé à fournir sous le format utilisé à l'annexe III du document GB.285/PFA/9 des informations financières et des informations sur les résultats escomptés pour toute nouvelle allocation.
2. Conformément à cet engagement, le présent document contient ces informations pour les allocations effectuées au titre de l'excédent de 2000-01 depuis le dernier rapport de novembre 2002. Elles ont été présentées dans trois annexes. L'annexe I contient un aperçu des sommes allouées au titre de l'excédent de 2000-01 au 30 septembre 2003. L'annexe II donne un résumé des procédures élaborées par le Bureau pour garantir que les propositions soient approuvées conformément aux critères énoncés à l'annexe II du document GB.285/PFA/9. L'annexe III contient des informations sur les résultats escomptés pour toutes les nouvelles allocations. Dans la plupart des cas, les nouveaux postes approuvés résultent de la mise au point des propositions signalées comme étant à l'étude dans le rapport précédent.
3. Le rapport sur l'exécution du programme présenté au mois de mars de chaque année contiendra des informations sur l'exécution des projets financés au titre de l'excédent de 2000-01. Il mettra en relief certaines des étapes clés franchies dans la mise en œuvre des projets financés au titre de l'excédent et fera apparaître également la «valeur ajoutée» du financement opéré à partir de l'excédent pour les activités en cours inscrites au programme et budget.

Genève, le 1^{er} octobre 2003.

Soumis pour information

¹ *Compte rendu provisoire* n° 19, Conférence internationale du Travail, 90^e session, Genève 2002.

² Documents GB.283/9/1 et GB.285/10/1.

Annexe I

Postes	Ressources approuvées	Ayant fait l'objet d'un rapport dans le document GB.285/PFA/9		Nouvelle allocation au 30.09.03	Total des ressources déjà allouées	A l'étude au 30.09.03
		Déjà alloué	Réservé			
Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	2 800 000	2 800 000	–	–	2 800 000	–
Normes internationales du travail	2 900 000	111 590	759 950	315 498	1 187 038	1 712 962
Réponse aux crises et aux situations d'urgence	8 000 000	2 586 000	3 415 000	901 903	6 902 903	1 097 097
Sécurité et sûreté du personnel	3 450 000	1 750 000	1 500 000	200 000	3 450 000	–
Investissement dans les capacités de gestion	6 000 000	–	1 930 000	–	1 930 000	4 070 000
Services régionaux	10 000 000	100 000	2 123 000	2 459 000	4 682 000	5 131 000
Statistiques	2 000 000	477 000	523 000	–	1 000 000	1 000 000
Egalité entre hommes et femmes	2 000 000	–	965 000	300 000	1 265 000	735 000
Communications externes	3 500 000	303 736	2 148 300	–	2 452 036	1 047 964
Tripartisme et dialogue social (nouveau poste)	2 900 000	–	–	504 600	504 600	2 395 400
Sous-total	43 550 000	8 128 326	13 364 250	4 681 001	26 173 577	17 376 423
Transfert au Fonds pour le bâtiment et le logement ¹	2 750 000	2 750 000	–	–	2 750 000	–
Transfert au Fonds pour les systèmes informatiques ¹	5 000 000	5 000 000	–	–	5 000 000	–
Total	51 300 000	15 878 326	13 364 250	4 681 001	33 923 577	17 376 423

¹ L'utilisation des ressources allouées au Fonds pour le bâtiment et le logement et au Fonds pour les systèmes informatiques est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Annexe II

Résumé des procédures d'approbation

Conformément aux engagements pris³, selon lesquels, d'une part, aucune dépense ne serait engagée sans l'approbation préalable du Directeur général et, d'autre part, «les critères énoncés au paragraphe 2 de l'annexe II du document seraient rigoureusement respectés»⁴, le Bureau a mis au point une procédure d'approbation rigoureuse reposant sur des critères d'évaluation explicites et qui se déroule de la manière suivante:

1. **Présentation**

Les unités responsables, après consultation avec les mandants et les responsables des programmes pertinents au siège et dans les régions, présentent une proposition de projet où sont indiqués le contexte, l'analyse des problèmes à résoudre, la description du projet (objectifs, résultats, stratégie, groupes ciblés, risques et hypothèses de départ), ainsi que les modalités d'exécution. Ces propositions sont également accompagnées d'un formulaire standard contenant des informations sur 1) la manière dont le projet permettra de répondre aux nouvelles demandes et possibilités, 2) le calendrier d'exécution, 3) le budget, 4) les résultats escomptés, et 5) les principales étapes auxquelles l'avancement du projet sera mesuré par rapport aux objectifs fixés et un rapport d'avancement établi.

2. **Evaluation du projet**

Tous les aspects essentiels de la proposition sont examinés par le Bureau de programmation et de gestion en consultation avec l'unité ayant élaboré le projet et les autres unités concernées. Les critères d'évaluation sont ceux énoncés dans le document GB.285/PFA/9. Il s'agit notamment de l'intérêt que présente le projet pour les partenaires sociaux et de son adéquation aux priorités nationales, de sa faisabilité sur les plans technique et financier, de l'existence d'un système de gestion rigoureux des performances et enfin du degré de cohérence et d'intégration des propositions au regard des travaux en cours financés par le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

3. **Modifications/mise au point définitive**

Les unités ayant soumis le projet procèdent aux modifications nécessaires en fonction des résultats de l'évaluation.

4. **Examen par le Directeur général**

Les propositions sont examinées par le Directeur général en vue de leur financement. Des modifications supplémentaires peuvent être demandées avant approbation.

5. **Documentation et établissement des rapports**

Après approbation, les unités responsables doivent faire rapport *a)* tous les six mois sur les dépenses engagées pour le projet, et *b)* tous les ans sur les étapes clés. Ces données sont ensuite comparées aux propositions initiales en vue d'évaluer l'avancement du projet.

Les résultats sont présentés chaque année dans les rapports sur l'exécution des programmes (sessions de mars du Conseil d'administration).

³ Document GB.283/PFA/2/2.

⁴ Document GB.285/10/1.

Annexe III

Informations sur les résultats escomptés pour les nouvelles allocations au titre de l'excédent de 2000-01

Les résultats escomptés pour les nouvelles allocations sont présentés ci-après. Le programme et budget pour 2004-05 rappelle les complémentarités et la cohérence qui doivent exister entre les activités financées par le budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires et l'excédent. Pour chaque poste, il est renvoyé au paragraphe correspondant de ce document. Les informations relatives aux étapes clés des projets figureront dans les rapports sur l'exécution des programmes présentés en mars chaque année.

Lorsque aucune allocation n'a été faite, le poste n'est pas mentionné.

Normes internationales du travail

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont précisés dans le document GB.285/PFA/9.

Nouvelles cibles et allocations

Cible: Promotion régionale: le rapport fondé sur une approche intégrée relatif à la question des travailleurs migrants qui sera soumis à la CIT en 2004 pour discussion générale contiendra des contributions détaillées des mandants du monde entier.

Montant alloué: 315 498 dollars E.-U.

Echéance: Achèvement avant juin 2004.

Référence dans le programme et budget pour 2004-05

- Voir paragraphes 158 et 159, encadré après le paragraphe 159.

Réponse aux crises et aux situations d'urgence

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans le document GB.285/PFA/9.

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué en dollars E.-U.
Afrique		
Somalie: mise au point et application de stratégies en vue du redressement économique, de la création d'emplois et de la décentralisation en Somalie. Ce projet concernera la région du Nord-Ouest, le Puntland et Mogadiscio. Des forums seront organisés sur le renforcement des capacités locales et le développement économique local à titre de préparatif pour un programme plus large (financé par des donateurs) de développement économique local et de construction d'infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre.	Fin 2004	208 903
Asie		
Afghanistan: mise au point par les mandants d'un cadre pour le développement des entreprises rurales et la recherche de nouvelles sources de revenus avec l'aide de l'OIT; projet visant l'amélioration des compétences et le microfinancement mis en œuvre avec la participation des mandants et des parties prenantes.	Fin 2004	474 000
Iles Salomon: création de possibilités d'emplois complémentaires grâce à la sauvegarde d'industries menacées de disparition et au repérage d'industries émergentes.	Mi-2004	126 000

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué en dollars E.-U.
Europe		
Turquie: amélioration des services de l'emploi dans la province de Kocaeli où sévit une grave crise afin de mettre en œuvre des politiques en matière de marché du travail propres à faire baisser le taux de chômage résultant des crises économiques et de la restructuration, y compris les privatisations d'entreprises, par une évaluation des besoins en matière de marché du travail au niveau de la province et grâce à la formation. Dans le cadre de ce projet, on s'attachera à mobiliser la participation des partenaires sociaux.	Fin 2004	93 000

Références dans le programme et budget pour 2004-05

- Application de politiques de reconstruction après les crises: encadré sous le paragraphe 194 (Afghanistan, Iles Salomon et Somalie).
- Application de politiques en matière de marché du travail: paragraphe 181 (Turquie).

Sécurité et sûreté du personnel

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans le document GB.285/PFA/9. Des ressources supplémentaires ont été allouées pour ces cibles afin de mettre au point et de diffuser du matériel de formation et de compléter la formation du personnel.

Montant alloué: 200 000 dollars E.-U.

Echéance: Achèvement avant le 30 juin 2003.

Références dans le programme et budget pour 2004-05

- Paragraphe 301.

Services régionaux

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans le document GB.285/PFA/9.

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué en dollars E.-U.
Afrique		
Régional: amélioration des capacités sur le terrain afin que puissent être élaborées des propositions de qualité dans le contexte du programme «Des emplois pour l'Afrique».	Fin 2004	100 000
Régional: élaboration de nouveaux règlements régissant le fonctionnement de la commission tripartite de l'Union africaine pour favoriser l'intégration régionale; élaboration d'un cadre de politique sociale pour l'Afrique.	Fin 2003	120 000
Amériques		
Equateur, Pérou et Venezuela: renforcement des capacités des organisations de travailleurs pour leur permettre de mieux participer au dialogue social et aux négociations collectives.	Fin 2004	112 000
Régional: instauration d'un réseau régional pour la promotion du dialogue social et du travail décent dans les milieux universitaires.	Fin 2004	60 000

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué en dollars E.-U.
Asie		
Chine: adoption et mise en œuvre de politiques favorisant le travail décent. Ce projet se décompose en plusieurs éléments. Les étapes principales sont les suivantes:	Fin 2004	820 000
<ul style="list-style-type: none"> ■ mise en place de stratégies pour un programme intégré sur le travail décent en Chine; ■ progrès substantiels réalisés dans la ratification et l'application des conventions nos 29, 81, 105 et 111; ■ amélioration des possibilités d'emploi pour tous (y compris les handicapés, les travailleurs indépendants, les travailleurs licenciés et les femmes entrepreneurs) pour permettre à chacun d'obtenir un emploi et des revenus décents; ■ élaboration de stratégies ayant pour but d'étendre aux travailleurs du secteur informel urbain le bénéfice d'une protection sociale en matière de santé, de retraite et de chômage et aux travailleurs agricoles le bénéfice d'une assurance retraite; ■ renforcement des politiques nationales en matière de santé et de sécurité et de conditions de travail, en particulier pour les emplois dangereux; ■ structures et méthodologies favorisant la négociation collective et l'établissement de relations industrielles saines. 		
Sous-régional: mise au point d'approches intégrées pour le travail décent à l'intention du Bangladesh, de l'Inde et de Sri Lanka. Chaque pays adoptera ses propres méthodes tout en conservant les éléments communs suivants:	Fin 2004	447 000
<ul style="list-style-type: none"> ■ consultation avec les mandants et collecte de données pour l'établissement d'indicateurs de référence relatifs au travail décent; ■ élaboration d'un plan d'action; ■ mise au point d'un système de suivi et d'établissement de rapports. 		
Sous-régional: mise au point d'approches intégrées pour le travail décent à l'intention de l'Indonésie, des pays des îles du Pacifique et des Philippines. Les étapes clés sont notamment:	Fin 2004	300 000
<ul style="list-style-type: none"> ■ analyse du déficit en travail décent; ■ élaboration de plans d'action nationaux en faveur du travail décent; ■ définition des systèmes de suivi et d'évaluation; ■ échange des données et discussion de l'avancement des travaux dans le cadre d'un forum régional tripartite de haut niveau. 		
Europe		
Europe centrale et orientale et Etats Baltes: mise en œuvre de politiques et de programmes pilotes favorisant l'assouplissement du marché du travail et la sécurité de l'emploi sur la base d'un consensus tripartite. Des rapports nationaux sur la souplesse du marché de l'emploi et la sécurité de l'emploi seront établis et des séminaires nationaux tripartites sur la « flexsécurité » seront organisés. Un rapport sous-régional intermédiaire sera établi pour la réunion de la région Europe qui se tiendra en 2004.	Fin 2004	400 000
Région nord-ouest de la Fédération de Russie: atténuation de la pauvreté, promotion de l'emploi et développement économique local. Ce projet permettra aux travailleurs pauvres d'avoir un meilleur accès au marché du travail, de percevoir des revenus décents, de bénéficier d'une formation ou d'un recyclage afin d'acquérir de nouvelles compétences et de travailler dans des conditions de sécurité.	Fin 2005	100 000

Références dans le programme et budget pour 2004-05

- Normes et principes et droits fondamentaux au travail: paragraphes 143 et 144.
- Soutien aux politiques de l'emploi: voir encadré après le paragraphe 175 (emplois en Afrique et en Chine).
- Connaissances, compétences et employabilité et création d'emplois: voir encadrés après les paragraphes 175, 183 et 189 (Chine).
- Sécurité sociale et protection du travail: paragraphe 211, voir encadré après le paragraphe 226 (Chine).
- Partenaires sociaux: paragraphe 246 (Chine).
- Elargissement du recours au dialogue social: voir paragraphe 262 et encadré sur les ressources extrabudgétaires après ce paragraphe (région Afrique, Equateur, Pérou, Venezuela).
- Politiques intégrées en faveur du travail décent: voir encadré après le paragraphe 271 (région des Amériques, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, pays des îles du Pacifique, Philippines, Sri Lanka, Europe centrale et orientale et Etats Baltes, région nord-ouest de la Fédération de Russie).

Egalité entre hommes et femmes

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans le document GB.285/PFA/9.

Nouvelles cibles et allocations

Cibles: Brésil, Chili, Equateur, Nicaragua et Honduras: renforcement des capacités institutionnelles des partenaires sociaux afin d'intégrer les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans les programmes nationaux relatifs au travail décent et dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Il sera procédé à des évaluations comparatives des situations respectives des hommes et des femmes (audits), au renforcement des capacités et à l'examen des questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes afin d'aider les mandants à intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans la définition et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'action en matière de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois.

Montant alloué: 300 000 dollars E.-U.

Echéance: Achèvement avant juin 2004.

Références dans le programme et budget pour 2004-05

- Egalité entre hommes et femmes: voir encadré après le paragraphe 282.

Tripartisme et dialogue social

Objectif

Faire en sorte que les partenaires sociaux de l'OIT soient mieux aptes à participer à l'élaboration des principales politiques socio-économiques et à exercer une influence sur ce processus.

Indicateurs

Contrat mondial: l'OIT apporte sa contribution au contrat mondial par le biais d'une participation accrue des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les régions.

Economie informelle: les organisations d'employeurs et de travailleurs assurent une meilleure représentation du secteur de l'économie informelle auquel elles apportent davantage de services.

Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP): les organisations d'employeurs et de travailleurs participent au processus d'établissement des DSRP et influent sur ce processus au niveau national.

Nouvelles cibles et allocations

Cibles: Les organisations de travailleurs et d'employeurs sont en mesure de fournir des services pour appuyer la mise en œuvre du contrat mondial. Des réunions de promotion au niveau national seront tenues en 2003 dans trois pays au moins auxquelles participeront les organisations d'employeurs. Des directives seront établies pour que les syndicats puissent aider à recueillir des exemples de meilleures pratiques sur la participation des syndicats au contrat mondial en 2003.

Montant alloué: 504 600 dollars E.-U.

Echéance: Achèvement avant juin 2005.

Références dans le programme et budget pour 2004-05

- Voir encadré après le paragraphe 247.